Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 056-215600081-20260127-08D_2026-DE

Nombre de Conseillers	
En exercice :	27
Présents :	21
Votants :	27

L'an deux mille vingt-six, le 26 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Baden s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil, 3 place Weilheim, sur convocation légale en date du 16 janvier 2026 et sous la présidence de Monsieur Patrick EVENO, Maire.

Présents : Yannick LE HELLEY, Valérie LE BERRIGAUD, Bertrand CUVILLIER, Nadine LE MARHOLLEC, Jean-Claude LE BOULICAUT, Joël BIGNON, Frédéric LAURENT, Marie-Françoise SELO-BEGUIN, Béatrice VAN DER GUCHT, Christian LE DANTEC, Séverine MULLER, Brigitte FALLOT, Patrick PIQUET, Virginie LE GALL, Stephan PIETRZAK, Nadège CORSO, Patrick OURY, Sophie BODIN, Didier VAUTRIN, Jacqueline UNTEREINER.

Ont donné procuration : Chantal de GRAEVE à Didier VAUTRIN, Ulyss JEGO à Marie-Françoise SELO-BEGUIN, Bruno PICAUD à Béatrice VAN DER GUCHT, Pernelle TOREST à Yannick LE HELLEY, Anita ALLAIN-LE PORT à Brigitte FALLOT, Patrick BERTRAND à Patrick EVENO

Secrétaire de séance : Frédéric LAURENT

08D/2026 - AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2026 – RETRAIT DE LA DELIBERATION N°134/2025

En application de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire sur autorisation du Conseil municipal « *peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette* ».

Dans le cadre de la nomenclature comptable M57, la délibération du Conseil municipal doit préciser la ventilation des crédits par articles budgétaires d'exécution.

Par délibération n°134/2025 en date du 8 décembre 2025, le Conseil municipal a autorisé l'engagement la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget principal 2026. Cependant, les crédits ouverts (base de calcul du ¼) doivent exclure les restes à réaliser, ce qui n'était pas le cas dans la délibération n°134/2025 qu'il y a donc lieu de retirer. Le Conseil municipal est appelé à délibérer sur les nouveaux montants tels qu'indiqués ci-après.

Pour le budget principal au titre de l'exercice 2025, le montant et l'utilisation des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2026 sont répartis comme suit :

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 056-215600081-20260127-08D_2026-DE

	Crédits ouverts 2025 HORS RAR	Autorisation de dépenses 2026
Chap. 20 – Immobilisations incorporelles	**536 235,53 €**	**134 040,00 €**
202-Frais d'études, élaboration, modification et révision documents d'urbanisme	-1 048,00 €	0 €
2031-Frais d'études	485 808,53 €	121 440,00 €
2033-Frais d'insertion	2 500,00 €	600,00 €
2051-Concessions et droits similaires	48 975,00 €	12 000,00 €
Chap. 204 - Subventions d'équipement versées	**261 699,00 €**	**65 424,75 €**
2041512-Subventions GFP de rattachement-Bâtiments et installations	- 33 200,00 €	0,00 €
20421-Subventions personnes de droit privé-Biens mobiliers, matériel et études	185 718,00 €	38 129,50 €
2046-Attribution de compensation d'investissement	109 181,00 €	27 295,25 €
Chap. 21 – Immobilisations corporelles	**648 235,05 €**	**162 058,76 €**
2111-Terrains nus	177 400,00 €	44 350,00 €
2115-Terrains bâtis	231 800,00 €	57 950,00 €
2116-Cimetière	10 000,00 €	2 500,00 €
2121-Plantations d'arbres	9 750,00 €	2 437,50 €
2128-Autres agencements et aménagements	64 775,30 €	16 193,83 €
21312-Construction de bâtiments scolaires	17 100,00 €	4 275,00 €
21314-Construction de bâtiments culturels et sportifs	18 300,00 €	4 575,00 €
21318-Construction autres bâtiments publics	20 647,04 €	5 161,76 €
2152-Installations de voirie	3 000,00 €	750,00 €
21534-Réseaux d'électrification	0,00 €	0,00 €
21538-Autres réseaux	3 882,83 €	970,71 €
21568-Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	7 000,00 €	1 750,00 €
215731-Matériel roulant	23 000,00 €	5 750,00 €
21828-Autres matériels de transport	2 000,00 €	500,00 €
21831-Matériel informatique scolaire	4 200,71 €	1 050,18 €
21838-Autre matériel informatique	6 682,64 €	1 670,66 €
21841-Matériel de bureau et mobilier scolaire	1 300,00 €	325 €
21848-Autres matériels de bureau et mobiliers	38 988,60 €	9 747,15 €
2188-Autres immobilisations corporelles	8 407,93 €	2 101,98 €
Chap. 23 – Immobilisations en cours	**1 132 481,89 €**	**283 120,47 €**
2313-Constructions en cours	714 101,89 €	178 525,47 €
2318-Autres immobilisations corporelles en cours	418 380,00 €	104 595,00 €
Total	**2 578 651,67 €**	**644 643,98 €**

Vu l'avis favorable émis par la commission Finances, activités économiques et tourisme réunie le 12 janvier 2026,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

↳ de retirer la délibération du Conseil municipal n°134/2025 du 8 décembre 2025 ;

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 056-215600081-20260127-08D_2026-DE

↳ d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal, avant le vote du budget relatif à l'exercice 2026 selon la répartition décrite ci-dessus ;

↳ de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

Le présent bordereau est adopté à la majorité absolue (6 votes contre : MM. Patrick PIQUET – Chantal de GRAEVE – Virginie LE GALL – Nadège CORSO – Patrick OURY – Stefan PIETRZAK – Didier VAUTRIN ; 1 abstention : Mme Sophie BODIN).

Fait à BADEN, le 27 janvier 2026
Le Maire,
Patrick EVENO